



Printemps des Jardins

Règlement 2017

Dates et lieu : Promenade Mattraît à Chinon (37). 22 et 23 avril 2017

Inscription : La fiche d'inscription doit être complétée par le responsable de l'entreprise.

Date limite d'inscription : samedi 8 avril 2017. Aucune inscription possible après cette date, ni le jour de la manifestation. La réservation sera effective à réception du règlement de vos droits d'inscription. Les réservations non confirmées au samedi 15 avril 2015 seront annulées. Les emplacements non réglés au 19 avril seront annulés et réaffectés. Aucun règlement ni aucune inscription ne pourront intervenir le jour de la manifestation, sauf paiement d'une extension de superficie. Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence de l'exposant.

Article 1 :

L'exposition et la mise en vente d'objets ou de produits pendant le marché sont réglementées. Il s'agit de végétaux et d'articles en rapport direct avec le jardin (outillage, mobilier de jardin, décoration, ouvrage littéraire, vêtements,...), ainsi que de produits de qualité représentant la gastronomie locale ou régionale.

Article 2 :

Peuvent exposer les artisans, producteurs ou commerçants inscrits à une chambre des métiers, de l'artisanat ou du commerce et les associations dans le cadre de leurs activités de promotion du jardin, de la gastronomie et de la décoration.

Article 3 :

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant dont les informations seraient incomplètes ou erronées, ou dont les produits ne seraient pas conformes au thème.

Article 4 :

Cette manifestation est organisée par le Rotary Club de Chinon, (association à but non lucratif, loi de 1901). Outre son intérêt artisanal et commercial, elle permettra la collecte de fonds destinée à L'Association Chinonaise Handisport ACH. Cette association a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre la pratique du sport pour les personnes handicapées.

L'accès est gratuit pour le public.

PRESENTATION ET TENUE DES STANDS

Article 5 :

L'installation des stands débutera samedi à partir de 6h30 (dimanche à 6h30 pour les exposants du seul dimanche) et devra être impérativement terminée à 8h. En dehors des camions frigorifiques, et

des véhicules aménagés en stands, les véhicules ne seront admis sur le site que le temps de l'installation et du démontage (parking gratuit près du site). Pour des raisons de sécurité liées à Vigipirate aucun véhicule ne pourra plus accéder au site ni le quitter à partir de 8h.

Article 6 :

L'exposant fera son affaire des assurances pour son matériel et son personnel. L'Organisateur ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages ou vols subis par les exposants. Les exposants renoncent, du fait même à leur adhésion au règlement, à tout recours contre les organisateurs. Il est demandé à chaque exposant de vérifier qu'il est bien assuré pour ce type de manifestation, et d'en fournir confirmation écrite aux organisateurs.

Article 7 :

Chaque participant est tenu d'occuper l'emplacement qui lui est attribué pendant toute la durée du marché sans pouvoir en changer, et de respecter les horaires d'ouverture des stands au public

Article 8 :

En cas de vente de produits frais, l'exposant s'engage à respecter strictement les dispositions légales en vigueur. Les camions réfrigérés sont acceptés sur le site de la manifestation.

Article 9 :

Les emplacements devront être laissés propres, les déchets mis en sacs

RESPECT DES PRESCRIPTIONS, IMPONDÉRABLES

Article 10 :

Toute infraction au présent règlement ou fausse déclaration sur la fiche d'inscription autorise l'organisateur à renvoyer immédiatement l'exposant sans dédommagement, ni remboursement. Notamment si les produits exposés ne correspondent pas à ceux annoncés.

L'Organisateur se réserve le droit de statuer en toute liberté sur les cas non prévus au présent règlement. Sa décision s'impose à l'exposant.

Article 11 :

En signant leur engagement, les exposants acceptent dans leur totalité les prescriptions du présent règlement dont ils déclarent avoir pris connaissance.

A _____, le _____ Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)